

Valorisation de l'engagement étudiant

- Qu'est ce que l'engagement étudiant ?

L'engagement étudiant correspond à tout acte hors cursus scolaire, réalisé dans un cadre associatif, solidaire ou universitaire, tel qu'une activité militaire, un engagement en tant que sapeur pompier volontaire, un service civique, un engagement comme membre d'association de loi 1901 ou en tant qu'élu.e étudiant.e (etc ...)

- Pourquoi s'engager ?

S'engager peut permettre à l'étudiant.e :

- de se rendre ou de se sentir utile,
- de contribuer à son épanouissement personnel, à sa formation citoyenne
- d'acquérir des connaissances et compétences transversales en termes de management, d'organisation, de comptabilité, de savoir-être, etc.
- de favoriser son insertion professionnelle,
- de satisfaire une volonté de découvrir le monde qui t'entoure,
- plus généralement de s'enrichir sur le plan humain.

- Pourquoi valoriser son engagement ?

En 2017, le Parlement a voté la [loi n° 2017-86](#) appliquée plus tard par le [décret n°2017-962](#) venant compléter l'article 29 de cette loi, rendant obligatoire dans un premier temps **la reconnaissance de l'engagement civique des étudiant.es**, dans un second temps **la mise en place d'un dispositif de valorisation des compétences et des connaissances acquises** grâce à ce même engagement et dans un troisième temps **la mise en place de dispositifs d'aménagement d'emploi du temps, de modalités de contrôle de connaissance et d'enseignements à distance**. Ainsi, valoriser un engagement étudiant permettrait de concilier l'exercice de ses activités avec la poursuite de ses études.

A la suite de la loi de 2017, l'Université Paris-Saclay a mis en place un dispositif de valorisation de l'engagement étudiant sous la forme d'un dossier à compléter expliquant l'engagement effectué au cours de l'année écoulée. L'examen de ce dossier peut permettre d'obtenir des crédits ECTS supplémentaires ainsi qu'une mention d'étudiant.e engagé.e sur leur diplôme.

- La valorisation de l'engagement étudiant au niveau de la F2S

Pour compléter ce dispositif Paris-Saclay, la Faculté des Sciences du Sport a mis en place à la rentrée 2023 son propre dispositif d'accompagnement des étudiant.es engagé.es. Grâce à ce dispositif, un étudiant engagé peut bénéficier d'une certaine souplesse dans l'organisation de son emploi du temps et de ses examens. **L'ambition est de favoriser les conditions permettant aux étudiant.e.s de suivre de front leur projet de formation ainsi que leur engagement.**

Concrètement, ce dispositif s'adresse à tout étudiant.e engagé dans un projet à hauteur de 10h par semaine (ou deux projets à hauteur de 5h par semaine chacun, pour un total de 10h). Cet engagement peut se faire pour la durée d'un seul ou deux semestres.

Les engagements pouvant donner lieu à l'étude du dossier par la commission sont prioritairement mais non exclusivement :

- un engagement dans une association sportive, culturelle ou caritative
- un engagement comme pompier volontaire
- un engagement dans l'armée
- un engagement via un mandat électif associatif ou politique

Sont exclus du dispositif:

- les stages adossés aux formations de la F2S
- les emplois rémunérés (voir statut salarié)
- l'engagement dans une pratique sportive de haut-niveau (voir statut SHN)
- les césures

Procédure pour bénéficier de la reconnaissance du statut d'étudiant engagé et des aménagements associés:

Étape 1 : Télécharger, compléter et faire signer par toutes les parties le "*Formulaire d'engagement étudiant à la Faculté des Sciences du Sport*" dans l'espace "**Procédures administratives**" de la page **ecampus Faculté des Sciences du Sport (F2S)** " sur Ecampus
Étape 2 : Redéposer dans ce même espace le formulaire dûment complété et signé. Le fichier sera impérativement nommé en : nom.prenom.année.mention.pdf (ex. dupont.jean.L2EM.pdf)
Étape 3 : Examen de la demande en commission